





Appel d'Offres N°25/2022_SPA/RAC_ MAVA MedBycatch - NTZ/MPA - Tortues Marines

ACQUISITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET AUDIOVISUEL ET DES EQUIPEMENTS DEDIES A LA FORMATION

CAHIER DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1. PRESENTATION DU SPA/RAC

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) a été créé par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone afin d'aider les pays méditerranéens à mettre en œuvre le Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB). La Tunisie accueille le centre depuis sa création en 1985. Le centre travaille sous les auspices du Plan d'Action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement - Secrétariat de la Convention de Barcelone (www.unepmap.org), basé à Athènes, Grèce.

L'objectif principal du SPA/RAC est de contribuer à la protection, à la préservation et à la gestion durable des zones marines et côtières d'une valeur naturelle et culturelle particulière et des espèces de flore et de faune menacées et en danger en Méditerranée. Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.spa-rac.org.

2. CONTEXTE

Le projet MedBycatch (phase 2) «Understanding Mediterranean multi-taxa 'bycatch' of vulnerable species and testing mitigation - a collaborative approach » (Projet MedBycatch) est coordonné par BirdLife Europe et Asie Centrale en coopération avec le SPA/RAC, le Secrétariat de la CGPM, le Secrétariat de l'ACCOBAMS, MEDASSET, l'UICN Medet le WWF. Le projet s'intéresse aux prises accidentelles des espèces vulnérables de tortues, oiseaux, mammifères marins, requins et raies ainsi que les coraux et les éponges. En Tunisie, le projet est mis en œuvre par le SPA/RAC et l'AAO / Bird Life en Tunisie et le WWF Afrique du Nord. L'INSTM et la DGPAq sont les partenaires Nationaux du projet MedBycatch et une coordination est assurée avec le Ministère chargé de l'environnement.

Le projet « Renforcer la durabilité des actions : Développer les zones de non-prélèvement/aires marines protégées co-gérées et financièrement durables » (MPA/NTZ) est mis en œuvre par 8 organisations : le WWF (coordinateur du projet), AGIR, HCMR, LIFE, Med PAN, Notre Grand Bleu, SPA/RAC, Blue Seeds, avec la collaboration de plusieurs partenaires nationaux. L'objectif de ce projet est d'apporter des solutions pour améliorer la gestion et la gouvernance des aires marines protégées et renforcer la protection de certaines zones en Méditerranée.

Le projet « conservation des tortues marines en Méditerranée » (phase 2) est coordonné par le SPA/RAC avec les partenaires suivants : ARCHELON, DEKAMER, MEDASSET, MedPAN, NMPZ, WWF Grèce, WWF Nord Afrique et WWF Turquie. L'objectif global de ce projet est d'appuyer la mise en place de réseaux et d'outils de surveillance et d'un plan de gestion durable de la tortue marine et de ses habitats dans la région méditerranéenne, et ce par la mise en œuvre de protocoles de suivi harmonisés conformément aux directives de l'EcAp, en adoptant une approche participative et intégrée qui prenne en compte les contextes socio-économiques.

Les projets suscités (MedBycatch, MPA-NTZ et Tortues marines) ont démarré en juillet 2020 et s'achèveront en octobre 2022.

3. PRESTATION DEMANDEE

Le présent appel d'offres consiste à la fourniture et l'installation des Matériel pédagogiques et audiovisuels et des équipements dédiés à la formation, objets des trois (03) lots ci-dessous :

LOTS	Désignation
Lot n°1	Matériels informatiques
Lot n°2	Matériels audiovisuels pour l'équipe de vulgarisation de pêche

Lot n°3	LOT N3 : Equipements de bureau

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Le lot est indivisible.

Le matériel à fournir doit répondre aux spécifications techniques minimales telles que spécifiées et détaillées ci-après :

LOT N1: Matériels informatique -

<u>Item n°1:</u> Imprimante Laser Monochrome

Quantité: 3

Désignation	Caractéristiques techniques minimales		
Deorgination	exigées	proposées	
Marque et Modèle	A préciser		
Pays d'origine	A préciser		
Туре	Imprimante Laser Monochrome		
Spécificités techniques	 Impression, Vitesse d'impression A4 jusqu'à 35 ppm Résolution d'impression: 1200 x 1200 dpi Mémoire: 128 Mo Interface USB 2.0 Bac papier 		

 $\textbf{Item n}^{\circ}\textbf{: 2} \text{ - Imprimante Jet d'encre Multifonction 3 en 1 Couleur}$

Quantité: 9

Désignation	Caractéristiques techniques minimales		
Designation	exigées	proposées	
Marque et Modèle	A préciser		
Pays d'origine	A préciser		
Туре	Imprimante Jet d'encre Multifonction 3 en1 Couleur		
Spécificités techniques	- Impression, Copie et Scan - Format Papier : A4 - Vitesse d'impression : 33 ppm (N&B), 15 ppm (Couleur) - Résolution d'impression : 5760 x 1440 DPI - Capacité d'entrée : 100 Feuilles - Connectivité : USB Avec 2 jeux de cartouches supplémentaires		

Item n°3: PC portable

Quantité: 12

Désignation	Caractéristiques techniques minimales		
Designation	exigées	proposées	
Marque et Modèle	A préciser		
Pays d'origine	A préciser		
Туре	PC portable.		
Spécificités techniques	 avec sacoche Processeur : Intel® 8ème Génération (1.6 GHz up to 3.4 GHz, 6 Mo de mémoire cache, Quad-Core) Mémoire RAM: 8 Go Disque Dur: 1 To 		

Item n°: 4: PC de bureau

Quantité : 4

Désignation	Caractéristiques techniques minimales	
Designation	exigées	proposées
Marque et Modèle	A préciser	
Pays d'origine	A préciser	
Туре	PC bureau	
Spécificités techniques	- I3 10È GÉN - 4GO - 1TO (11HD001FFM)	

Item n°: 5 : PC de bureau

Quantité: 1

Désignation	Caractéristiques techniques minimales	
Deorgination	exigées	proposées
Marque et Modèle	A préciser	
Pays d'origine	A préciser	
Туре	PC bureau	
	- 17 8È GÉN	
Spécificités techniques	- 8GO	
	- 1TO	

Item n°6 : Ecran Quantité : 4

Désignation	Caractéristiques techniques minimales	
Designation	exigées	proposées
Marque et Modèle	A préciser	
Pays d'origine	A préciser	
Туре	Ecran	
Spécificités techniques	 Taille de l'écran: 19.5" HD (50 cm) minimum Résolution: 1600 x 900 pixel Format d'écran: 16:9 Luminosité: 200 cd/m² avec support 	

Item n°7: Ensemble Clavier + Souris

Quantité : 3

Décimation	Caractéristiques techniques minimales		
Désignation	exigées	proposées	
Marque et Modèle	A préciser		
Pays d'origine	A préciser		
Туре	Ensemble Clavier + Souris		
Spécificités techniques	 Résolution de Souris: 2000 DPI Connectivité: Sans Fil Technologie sans fil: 2,4 Ghz Nombre de boutons de souris: 3 Caractéristiques de la souris: DPI réglable, Plug & Play Interface de réception sans fil: USB, RF Touches de fonction améliorées, intégration multimédia, Plug & Play 		

Item n°8 : vidéo projecteur

Quantité : 5

Dácianotion	Caractéristiques techniques minimales		
Désignation	exigées	proposées	
Marque et Modèle	A préciser		
Pays d'origine	A préciser		
Туре	vidéo projecteur		
Spécificités techniques	- Technologie: 3LCD - Ecran: LCD 0.55" - Luminosité: 3300 lumens, 2050 lumens (économie) - Résolution: XGA, 1024 x 768 - Format de l'image: 4:3 - Contraste: 15.000:1 - Durée de vie de la lampe: 6000 h, 10.000 h (mode économie) - Ports: 1 x USB 2.0 Type A, 1 x USB 2.0 Type B, 1 x Entrée VGA, 1 x Entrée HDMI, 1 x Entrée composite, 1 x Entrée audio Cinch		

Item n°9: Scanner Quantité : 1

Désignation	Caractéristiques techniques minimales		
	exigées	proposées	
Marque et Modèle	A préciser		
Pays d'origine	A préciser		
Туре	Scanner à plat		
Spécificités techniques	- Vitesse de numérisation (Monochrome/couleur): 25 page/min - Résolution de la Numérisation: 1200 DPI x 1200 DPI - Chargeur automatique de documents: 50 pages - Numérisation recto-verso - Formats de papier: A4		

Item n°10 : Tableau planning magnétique mensuel **Quantité : 5**

Désignation Caractéristiques techniques minimales		s minimales		
	exigées proposées			
Marque et Modèle	A préciser			
Pays d'origine	A préciser			
Туре	Tableau planning magnétique mensuel			
Spécificités	- Dimensions 60 x 40cm			
techniques				

Item n°11: climatiseur chaud froid 9000 avec installation

Quantité : 2

Désignation	Caractéristiques techniques minimales	
	exigées proposées	
Marque et Modèle	A préciser	
Pays d'origine	A préciser	

Туре	Climatiseur chaud froid 9000 avec installation
Spécificités techniques	 Puissance 9000 BTU Chaud et Froid Pour des surfaces jusqu'à 18 m² - Gaz R410A écologique Fonction Sommeil Fonction super cool Fonction de protection contre la détection de fuite de réfrigérant

Item n°12 : Ecran de projection Quantité : 1

Désignation	Caractéristiques techniques minimales	
	exigées	proposées
Marque et Modèle	A préciser	
Pays d'origine	A préciser	
Туре	écran de projection.	
Cu ściścikśa tachujewa	- Electrique	
Spécificités techniques	avec télécommandeDimensions 200cm *200cm	

Item n°13: Tableau FLIPCHART mobile

Quantité : 1

Désignation	Caractéristiques techniques minimales	
	exigées	proposées
Marque et Modèle	A préciser	
Pays d'origine	A préciser	
Туре	Tableau FLIPCHART mobile	
Spécificités techniques	 f Tableau Blanc Chevalet Magnétique Cadre en aluminium Surface magnétique Dimensions: 70 x 100 cm Montage facile et hauteur réglable Pince réglable à utiliser avec n'importe quel bloc pour tableaux à feuilles Repose-stylos sur toute la longueur Couleur: Blanc açable 	

Item n°14 : Tableau FLIPCHART Trépieds Quantité : 4

Désignation	Caractéristiques techniques minimales		
2 congination	exigées	proposées	
Marque et Modèle	A préciser		
Pays d'origine	A préciser		
Туре	conventionnel		
Spécificités techniques	 Tableau Blanc Chevalet Magnétique Cadre en aluminium Surface magnétique Dimensions: 70 x 100 cm - Couleur: Blanc papier réglable et bras extensibles Montage facile et hauteur réglable 		

-	Pince réglable à utiliser avec n'importe quel bloc pour tableaux à feuilles Repose-stylos sur toute la longueur	
-	Couleur: Blanc 4 Marqueurs pour tableau	

LOT N2 : Matériels audiovisuel pour l'équipe de vulgarisation de pêche

Item n°1: Appareil photo Quantité : 1

Désignation	Caractéristiques techniques minimales	
	exigées	proposées
Marque et Modèle	A préciser	
Pays d'origine	A préciser	
Туре	Appareil photo avec objectif+batterie+saccoche +trepied	
Spécificités techniques	 Capteur CMOS de 24.2 MP DIGIC 6 / ISO jusqu'à 25.600 45 AF de type croisé Autofocus CMOS Dual Pixel Écran tactile orientable 3.0" Vidéo Full HP 60p Prise de vue en continu 7 im./s WiFi + objectif 18-55mm IS STM Objectif Batterie Sacoche trépied 	

Item n°: 2 : microphone micro-cravate

Quantité: 1

Désignation	Caractéristiques techniques minimales exigées proposées		
Marque et Modèle	A préciser		
Pays d'origine	A préciser		
Туре	microphone micro-cravate		
Spécificités techniques	numérique connecteur Lightning		

Item n°3: Malette d'animation

Quantité: 8

Désignation	Caractéristiques techniques minimales	
	exigées	proposées
Marque et Modèle	A préciser	
Pays d'origine	A préciser	
Туре	Malette d'animation	
Spécificités techniques	Valise compacte avec minimum: - accessoires de présentation les plus indispensables d'animation pour un atelier ou une réunion - en Aluminium, - Verrouillable - Livrée avec clés	

-	Recharge possible de la valise avec des
	accessoires d'animation
-	contenu stabilisé par des cloisons
-	poignée confortable (ergonomique)

Item n°4 : câble HDMI Quantité : 1

Désignation	Caractéristiques techniques minimales exigées proposées	
Marque et Modèle	A préciser	
Pays d'origine	A préciser	
Туре	câble HDMI	
Spécificités techniques	longueur 3 m	

LOT N°3 : Equipements de bureau

Item n°2 : Table de réunion

Quantité : 1

Désignation	Caractéristiques techniques minimales	
3	exigées	proposées
Marque et Modèle	A préciser	
Pays d'origine	A préciser	
Туре	Table de réunion ovale	
Spécificités techniques	Forme ovalePour 6 personnesL.190 x P.110cmCouleur marron	

Item n°3: chaises visiteurs

Quantité: 4

Désignation	Caractéristiques techniques minimales				
Designation	exigées	proposées			
Marque et Modèle	A préciser				
Pays d'origine	A préciser				
Туре	Chaises visiteurs				
Spécificités techniques	Chaise visiteur SkyAccoudoirs4 pieds				

Item n°4: Armoire Quantité: 1

Désignation	Caractéristiques techniques minimales				
	exigées	proposées			
Marque et Modèle	A préciser				
Pays d'origine	A préciser				
Туре	Armoire basse				
Spécificités techniques	- Armoire basse avec deux portes fermées a clés et étages de rangement				

Quantités

LOT N1 : Matériels informatique

ltem n°	Designations	Quantités			
1	Imprimante Laser Monochrome	3			
2	<u>r</u>				
3	3 PC portable				
4	4 PC bureau				
5	5 PC bureau				
6	6 Ecran				
7	Ensemble Clavier + Souris	3			
8	vidéo projecteur	5			
9	Scanner	1			
10	Tableau planning magnétique mensuel	5			
11	écran de projection	1			
12	Tableau FLIPCHART mobile	1			
13	Tableau FLIPCHART	6			
14	Climatiseur	2			

LOT N2 : Matériels audiovisuel

ltem n°	Designations	Quantités
1	Appareil photo	1
2	Microphone micro-cravate	1
3	Malette d'animation	8
4	câble HDMI	1

LOT N3 : Equipements de bureau

ltem n°	Designations	Quantités
1	Table de réunion	1
2	chaises	4
3	Armoire	1

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement protégées (SPA/RAC) lance dans le cadre du projet « MedBycatch » un appel d'offres pour acquérir, selon la législation en vigueur et conformément aux clauses du présent dossier d'appel d'offres, du matériel informatique et audiovisuel et des équipements dédiés à la formation.

Le présent appel d'offres est ouvert aux sociétés des vente de matériels informatiques, du matériel audiovisuel et d'équipements dédiés à la formation.

Les soumissionnaires doivent justifier qu'ils possèdent toutes les garanties requises notamment juridiques et professionnelles pour assurer l'exécution du présent appel d'offres dans de bonnes conditions.

Les soumissionnaires intéressés peuvent participer à un lot ou plus

ARTICLE 2 - CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE

Les documents d'offre doivent comprendre séparément (i) une offre technique, (ii) des documents administratifs et (iii) une offre financière.

Dossier technique

Une description détaillée du matériel à livrer accompagnée d'une documentation technique spécifique en langue française et les caractéristiques (marque/modèle) de tous les éléments constituant son offre.

Dossier administratif

- 1. Une copie du Registre National des Entreprises
- 2. Une attestation fiscale justifiant que le soumissionnaire est en règle vis à vis de l'administration fiscale, valable à la date de la soumission ;
- 3. Une attestation de solde délivrée par l'organisme de sécurité sociale auquel le soumissionnaire est affilié, valable à la date de la soumission ;
- 4. Une copie du certificat de non-faillite valable le jour de l'ouverture ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur de non-faillite ;
- Une déclaration sur l'honneur certifiant que le soumissionnaire ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité ou de toute autre situation pouvant entraver son indépendance lors de l'exercice de sa mission;
- 6. Le dossier d'Appel d'offres paraphés et signés sur toutes les pages, avec signature et cachet du soumissionnaire à la dernière page.

Dossier financier

L'offre de prix portera sur le matériel correspondant aux spécifications techniques indiquées dans le cahier des clauses techniques.

L'offre financière doit être établie conformément au tableau du bordereau des prix et au modèle de soumission.

Les prix doivent comprendre le coût du matériel livré, installé et toute autre charge.

Les soumissionnaires doivent présenter pour l'ensemble des lots :

- Le prix unitaire hors taxes
- Le prix total hors taxes
- Le taux et le montant de la TVA
- Le prix total toutes taxes comprises

Les offres doivent être parafées sur toutes les pages et signées par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité.

ARTICLE 3 - REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être envoyées par e-mail à l'adresse suivante : car-asp@spa-rac.org, la date de la transmission électronique faisant foi en mettant en objet :

"APPEL D'OFFRES N°25/2022_SPA/RAC – MAVA-ACQUISITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET AUDIOVISUEL ET DES EQUIPEMENTS DEDIES A LA FORMATION

La date limite de réception des offres est fixée au 17 juillet 2022 à 23h59 UTC+1 (Heure de Tunis).

Toute offre parvenant au SPA/RAC après cette date et cette heure sera rejetée.

ARTICLE 4 - DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements à demander ou auraient des doutes sur la signification de certaines parties des documents d'appel d'offres, ils devraient se référer au client par écrit, par voie de courrier électronique, à l'adresse <u>car-asp@spa-rac.org</u>; cc: <u>anis.zarrouk@spa-rac.org</u>, en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires avant de transmettre leur offre.

ARTICLE 5: VARIATION DANS LA MASSE

En cas d'augmentation ou de diminution dans la masse des fournitures, le titulaire de marché ne peut élever aucune réclamation ou réserve tant que cette augmentation ou diminution n'excède pas vingt pour cent (20%) du montant du marché. Au cas où l'augmentation dépasse cette limite, le titulaire peut demander, sans indemnités, la résiliation de son marché. Cette demande doit être adressée par écrit à l'administration à compter de la réception de l'acte entraînant ladite augmentation. Au cas où la diminution dépasserait cette limite, le titulaire peut demander soit la résiliation du marché dans les conditions prévues ci-dessus soit réclamer, à titre de dédommagement, une indemnité qui, à défaut d'entente amiable, sera déterminée par la juridiction compétente.

Dans tous les cas toute variation dans la masse dépassant 20% ou tout changement dans la nature des prestations doit être soumis à l'avis préalable de la commission des marchés compétente.

Au moment de l'attribution du marché, l'administration pourra augmenter ou diminuer la commande dans la proportion de 20% sans modification des prix unitaires du matériel proposé. Toute modification plus importante sera négociée avec le fournisseur et sera sanctionnée par un avenant qui précisera l'incident sur les prix et les délais contractuels.

ARTICLE 6 - MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements relatifs au présent marché, dont le montant est fixé dans la soumission, seront réglés dans les 30 jours qui suivent la livraison, l'installation du matériel, la réception de la facture et des

documents justificatifs y afférents et le procès-verbal de réception provisoire sans réserve correspondant signé par les représentants du SPA/RAC et de l'AVFA.

Une retenue de 10 %, dite de garantie, sera opérée sur le montant à ordonnancer.

ARTICLE 7 - VALIDITE DES OFFRES

Tout soumissionnaire ayant présenté une offre sera lié par son offre pendant 60 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres. Pendant cette période, les prix et les renseignements proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

ARTICLE 8- PROCEDURE D'EVALUATION DES OFFRES

L'ouverture des plis se fera en une seule séance par une commission d'ouverture créée à cet effet.

L'évaluation des offres sera assurée par une commission d'évaluation créée à cet effet, qui procèdera dans une première étape à la vérification de la validité des documents constitutifs de l'offre financière.

La commission d'évaluation des offres procèdera dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disante.

8-1 Examen préliminaire :

L'administration examinera les offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés.

8-2 Comparaison financière

La commission d'évaluation procède dans une première étape à la vérification, outre des documents administratifs, de la validité des documents constitutifs de l'offre financière, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant et au classement de toutes les offres financières par ordre croissant.

Les erreurs arithmétiques seront rectifiées sur la base ci – après :

- S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé.
- S'il y a contradiction entre lettres et chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra.

La commission d'évaluation des offres procèdera dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disante pour chaque lot.

8'3 Comparaison technique

La commission d'évaluation procède dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disante et propose de lui attribuer le marché en cas de sa conformité aux cahiers des charges. Si ladite offre technique s'avère non conforme aux cahiers des charges, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier croissant.

Toute offre non-conforme pour l'essentiel des dispositions du dossier d'appel d'offres sera écartée, seules Les offres techniquement conformes au cahier des charges et aux spécifications techniques minimales exigées seront évaluées.

ARTICLE 9- DELAIS DE LIVRAISON

Le matériel objet du marché doit être livré, installé et mis en service auprès de L'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles à Tunis (AVFA).

Le délai d'exécution du marché est fixé à 60 jours calendaires au maximum.

Ce délai commence à courir à compter du jour suivant la date de la transmission de la commande.

ARTICLE 10 - PENALITES DE RETARD

En cas de retard de livraison ou d'installation, le fournisseur est passible d'une pénalité calculée, par jour effectif de retard, à compter de l'échéance du délai contractuel et fixée à 1/100 de la valeur des fournitures non livrées jusqu'à concurrence de 10% du montant définitif du marché.

Toutefois si la fourniture non livrée empêche l'utilisation normale d'une partie ou de la totalité du matériel, la pénalité sera calculée sur le montant (valeur totale) de ce matériel

Les pénalités seront retenues sur les sommes dues au titre du marché.

ARTICLE 11 - REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de différends relatifs à l'exécution ou l'interprétation des clauses du marché, les deux parties rechercheront un accord à l'amiable. A défaut d'une solution à l'amiable, tous les différends relatifs à ce marché seront du ressort des tribunaux compétents de Tunis.

Article 12 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Le titulaire prendra et maintiendra une assurance couvrant les risques et pour les montants couvrant la valeur du marché ; et à la demande du Client, lui fourniront la preuve que cette assurance a bien été prise et maintenue et que les primes ont bien été réglées

ARTICLE 13 - FORCE MAJEURE

La force majeure signifie tout événement hors du contrôle d'une Partie et qui rend impossible l'exécution par cette partie de ses obligations, ou qui rend cette exécution si difficile qu'elle peut être tenue pour impossible dans de telles circonstances.

La partie qui invoque la force majeure doit en informer son co-contractant dans les sept (07) jours calendaires de son avènement, ainsi, le délai contractuel sera suspendu d'un commun accord entre les parties, pour la période couverte par le cas de force majeure.

Le SPA/RAC a toute la latitude d'évaluer si la circonstance des empêchements invoqués par le titulaire en tant que force majeure sont convaincantes, dans le cas contraire, les jours d'arrêt seront comptabilisés jours de retard.

Le manquement de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne constitue pas une rupture de Contrat, ou un manquement à ses obligations contractuelles, si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure, dans la mesure où la Partie placée dans une telle situation: a) a pris toutes les précautions, et mesures raisonnables, pour lui permettre de remplir les termes et conditions du présent marché; et b) averti l'autre Partie de cet événement dans les plus brefs délais.

Tout délai accordé à une Partie pour l'exécution de ses obligations contractuelles sera prorogé d'une durée égale à la période pendant laquelle cette Partie aura été mise dans l'incapacité d'exécuter ses obligations par suite d'un cas de force majeure.

ARTICLE 14 - RESILIATION DU MARCHE

Le SPA/RAC peut résilier le Contrat par notification écrite adressée au titulaire à la suite de l'un des événements indiqués ci-après :

- a. En cas d'inexécution du marché ou si les pénalités de retards atteignent le plafond de 10% indiqué dans l'article 10 (Pénalité de retard), la résiliation est alors prononcée 15 jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée et restée sans effet. Il sera alors pourvu aux besoins du service par des marchés passés d'urgence ou par tout autre moyen jugé convenable aux risques et périls du fournisseur défaillant, sans préjudice des retenues applicables aux retards accomplis au moment de la résiliation.
- b. La différence entre les prix du marché en cours et ceux des marchés que l'Administration pourrait passer sera alors prélevée sur les sommes dues au fournisseur défaillant à divers titres, sans préjudice des droits à exercer contre les autres biens du fournisseur défaillant en cas d'insuffisance de ces sommes.
- c. Non-conformité au contenu des prestations listées dans les sections 2 & 3 du Cahier des spécifications techniques ;
- d. Si le titulaire fait faillite ou entre en règlement judiciaire ;
- e. Si, par suite d'un cas de force majeure, le titulaire est placé dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle des Prestations pendant une période au moins égale à soixante (60) jours ; et
- f. Si de l'avis du Client, le titulaire s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention ou au cours de l'exécution du Contrat. Aux fins de cette clause : est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de sélection ou de l'exécution du Contrat ; et se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer la sélection ou l'exécution du Contrat de manière préjudiciable à l'Emprunteur ; par « manœuvres frauduleuses », on entend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise des propositions) visant à maintenir artificiellement les prix des propositions à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le SPA/RAC des avantages de cette dernière ; ou
- g. Si le SPA/RAC, de sa propre initiative et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le marché.

ARTICLE 15: RECEPTION PROVISOIRE ET DEFINITIVE

La réception provisoire interviendra dans un délai maximum de 2 semaines à partir de l'installation du matériel livré. Les livraisons refusées pour vice de fabrication, ou ne remplissant pas les conditions du marché ou non conforme aux types demandés devront être enlevées aux frais du fournisseur dans les huit jours et remplacées sans indemnités dans un délai d'un mois.

<u>Réception provisoire</u>: La réception des équipements se fait sur la base d'un PV de réception provisoire qui sera établi par le SPA/RAC et l'AVFA après la mise en marche des équipements et la vérification du bon fonctionnement.

<u>Réception définitive</u>: La réception définitive sera prononcée trois (03) mois après la date de réception provisoire sans réserve et à la condition que le soumissionnaire ait rempli toutes les obligations stipulées dans son offre. Durant cette période les équipements livrés et installés par le fournisseur seront garantis contre tous vices ou défauts de fabrication, de mise en place, passés inaperçus lors de la réception provisoire.

La réception définitive donnera lieu à la libération de retenue mentionnée à l'article 6 (mode de paiement) ci-dessus. Un procès-verbal sera établi, daté et signé par toutes les parties présentes.

ARTICLE 16: GARANTIE ET ASSURANCE

Le matériel doit être garanti pour une période de douze (12) mois au minimum à partir de la date de l'installation et de la réception sans réserve.

Cette garantie doit couvrir tous les défauts de fabrication des pièces non décelés aux contrôles (en usine et en Tunisie) dans le cas où des modifications ou réparations importantes seraient nécessitées par des vices de construction, le délai de garantie sera prolongé d'une durée égale à celle de l'immobilisation du matériel.

Annexe n°1

LETTRE DE SOUMISSION

Je	soussigné			(Directeur)	de
		Inscrit au registr	re de commerce le	sous le numéro	
faisa	ant élection de domicile a	u		Après avo	oir
•	connaissance de toutes l , rel	•		pel d'offres N°, lancé p 	ar
Ме	soumets et m'engage à	exécuter les presta	ations demandées c	onformément aux disposition	ns
défir	nies dans les documents	précités moyennant	les prix établis par m	oi-même sans tenir compte d	es
taxe	s et sachant que les droi	s de timbre et d'enre	egistrement sont à la	charge de l'assureur.	
Le m	nontant total de mon offr	e s'élève à	() TND hors	s taxes	
Le m	nontant total des taxes s'	élève à	(TND		
Le m	nontant total de mon offr	e s'élève à	() TND TTC	C	
	orends acte que vous n'é endre à être indemnisé.	tes pas tenus de do	onner suite à l'appel	d'offres et que je ne peux pa	as
	ngage à maintenir valable ir du lendemain de la date		·	délai de cent vingt jours (120 j)	à
band	caire auprès de la Banque		au nom de	convention au compte coura Sous le numéro : R	
J'aff	irme, sous peine de résil s le coup d'interdictions le	ation de plein droit d	lu marché à mes torts	 s exclusifs, que je ne tombe pa	as
			Fait	t à, le	
				(Nom et Prénom et fonctio	
				Bon pour soumissi	
				(Signature et cache	≥t)

Annexe 2

Bordereau Des prix par Lots

LOT N1 : Matériels informatique

Item	Designation	Quantité	PU HT	PU TTC	Taux TVA	РТ НТ	P Total TTC
1	Imprimante Laser Monochrome	3					
2	Imprimante Jet d'encre Multifonction 3 en1 Couleur	9					
3	PC portable	12					
4	PC bureau	4					
5	PC bureau	1					
6	Ecran	4					
7	Ensemble Clavier + Souris	3					
8	vidéo projecteur	5					
9	Scanner	1					
10	Tableau planning magnétique mensuel	5					
11	écran de projection	1					
12	Tableau FLIPCHART mobile	1					

13	Tableau FLIPCHART	6			
14	Climatiseur	2			

En cas de différence entre prix unitaire et prix total le prix unitaire prévaut.

Annexe 2-2

Bordereau Des prix par Lots

LOT N2 : Matériels audiovisuel

Item	Designation	Quantité	PU HT	PU TTC	Taux TVA	РТ НТ	P Total TTC
1	Appareil photo	1					
2	microphone micro-cravate	1					
3	Malette d'animation	8					
4	câble HDMI	1					

Le matériel doit être garanti pour une période de douze (12) mois au minimum à partir de la date de l'installation e	t de la réception sans réserve.
Signature du soumissionnaire	Date

En qualité de	
---------------	--

En cas de différence entre prix unitaire et prix total le prix unitaire prévaut.

Annexe 2-3

Bordereau Des prix par Lots

LOT N3 : Equipements de bureau

Item	Designation	Quantité	PU HT	PU TTC	Taux TVA	РТ НТ	P Total TTC
1	Table de réunion	1					
2	chaises	4					
3	Armoire	1					

Le matériel doit être garanti pour une période de douze (12) mois au minimum à partir de la date de l'installation et de la réception sans réserve.

Signature du soumissionnaire	Date	En qualité de	
------------------------------	------	---------------	--

En cas de différence entre prix unitaire et prix total le prix unitaire prévaut